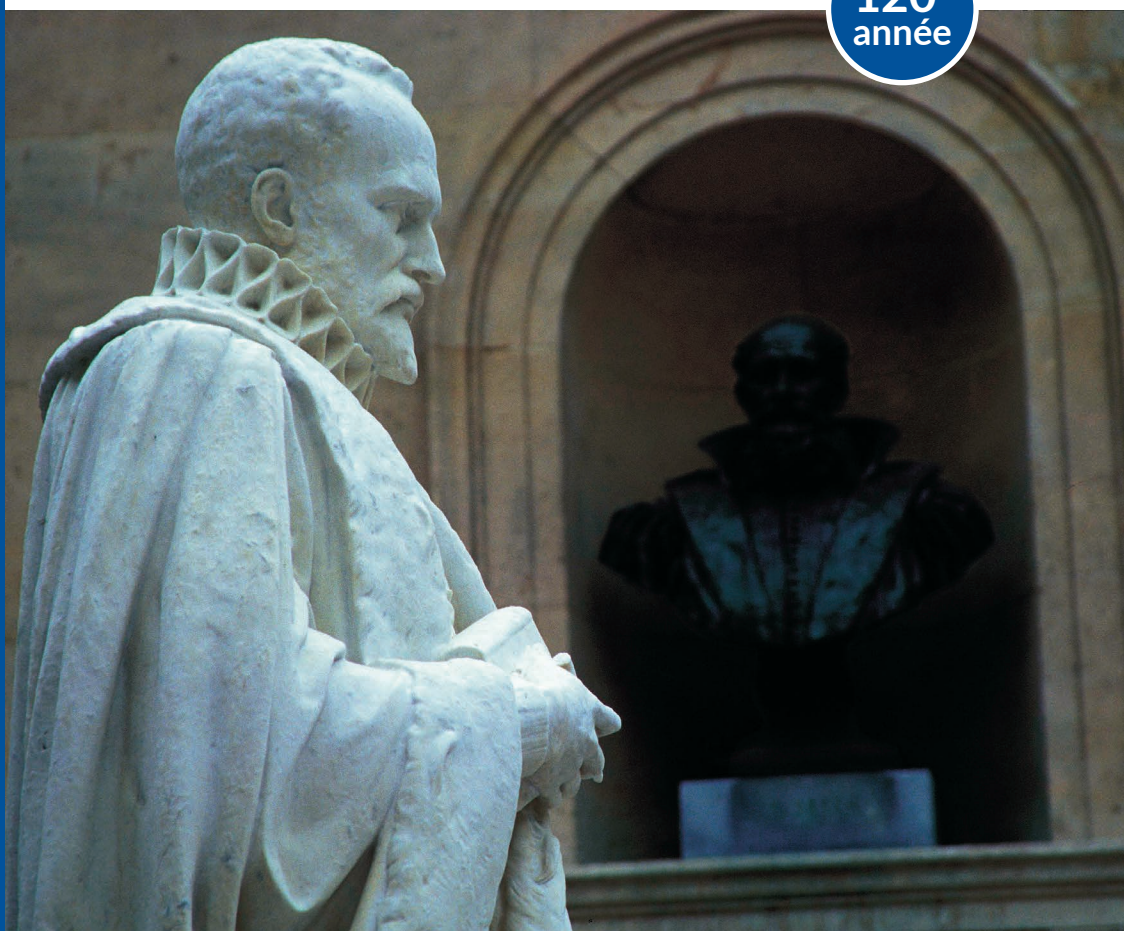


ANNUAIRE du **COLLÈGE DE FRANCE** 2019 - 2020

Résumé des cours et travaux

120^e
année



COLLÈGE
DE FRANCE
—1530—

HISTOIRE TURQUE ET OTTOMANE (CHAIRE INTERNATIONALE)

Edhem ELDEM

Professeur à l'université de Boğaziçi (Turquie),
professeur invité au Collège de France

Mots-clés : histoire, Empire ottoman, Turquie, Occident, occidentalisation, Tanzimat

La série de cours « L'Empire ottoman et la Turquie face à l'Occident (III) » est disponible en audio et vidéo, sur le site internet du Collège de France (<https://www.college-de-france.fr/agenda/cours/empire-ottoman-et-la-turquie-face-occident-iii>).

ENSEIGNEMENT

COURS – L'EMPIRE OTTOMAN ET LA TURQUIE FACE À L'OCCIDENT (III)

Introduction

Le passé turc n'est pas qu'ottoman et l'histoire ottomane n'est pas que turque. C'est dire que l'intitulé de cette nouvelle chaire couvre un domaine très vaste et pour le moins complexe, voire ambigu. Nous porterons cependant notre regard sur un contexte plus ciblé qui, tout en réduisant l'ampleur du sujet, permettra d'intégrer ces deux dimensions de la question dans une réflexion historique particulière, celle de l'Empire ottoman et de la Turquie républicaine face à l'Occident. Ce questionnement s'inscrira à son tour dans une chronologie chevauchant les périodes moderne et contemporaine, du XVIII^e siècle à nos jours.

Modernités, modernisation, occidentalisation, dynamiques internes, influences extérieures, cette période de transformations profondes est bien trop complexe pour se prêter à des lectures univoques qui finissent par donner une vision par trop

simpliste, souvent faite d'une combinaison de triomphalisme occidental et de défaitisme ottoman.

À un moment où l'histoire devient la proie d'une rhétorique politique des plus malsaines et où celle de l'Empire ottoman est soumise au lit de Procuste du nationalisme turco-islamique, il devient d'autant plus important de créer une plateforme capable de diffuser la connaissance historique dans ce domaine particulier et de promouvoir la recherche « en train de s'y faire », selon l'heureuse formule du Collège de France. C'est la mission que la chaire internationale d'histoire turque et ottomane s'est fixée pour les cinq années à venir, pendant lesquelles les spectaculaires transformations des trois derniers siècles seront examinées dans leurs dimensions politique, idéologique, sociale, économique et culturelle, afin de saisir les dynamiques du changement et de la continuité dans une des régions les plus mouvementées du globe.

Le cours reprendra les grands moments de la période : intégration avec l'Europe au tournant du XIX^e siècle, réformes étatiques des années 1820 et 1830, rêves « ottomanistes » des années 1850 et 1860, crise de 1876, autocratie hamidienne, révolution jeune-turque, débâcle de la Première Guerre mondiale... L'objectif premier est de combiner la synthèse et le détail, et de familiariser le public avec l'étude critique de textes et de documents contemporains, ainsi qu'avec une approche diversifiée permettant de croiser des aspects différents mais convergents d'une réalité extrêmement variée. De la culture funéraire aux institutions financières, de l'anatomie des massacres aux biographies intellectuelles, de l'usage de la photographie à l'invention des ordres et décorations, de la naissance d'un orientalisme ottoman à la constitution d'une pratique archéologique, nombre d'études viendront se greffer sur ce récit central pour en dévoiler la richesse et la complexité.

Cours 1 – Reprise et rappels

Le 17 janvier 2020

Selon la tradition désormais bien établie du cours, consacrée par l'usage de la formule « reprise et rappels », la troisième année débute par un résumé des principaux sujets et questions abordés l'année précédente. Il faut par ailleurs noter que cette première séance fut l'occasion d'accueillir les élèves de terminale L du lycée Camille Pissarro, à Pontoise, encadrés par leur professeure d'histoire, M^{me} Christine Guimonnet, rédactrice en chef adjointe de la revue *Historiens et géographes* et secrétaire générale de l'association des professeurs d'histoire et de géographie. Suivant un rythme chronologique qui s'est développé au cours des deux premières années, les enseignements de l'année 2019 ont porté sur une période d'environ deux décennies s'étendant *grosso modo* du début de l'insurrection grecque (1821) à la proclamation de l'édit des *Tanzimat* (1839). Il s'agissait clairement de deux décennies caractérisées par un enchaînement de crises et de réformes provoquées par la situation de plus en plus désespérée à laquelle se trouvait confrontée la classe gouvernante et, surtout, le sultan Mahmud II qui s'était mis en tête de transformer son empire par tous les moyens dont il disposait, à commencer par une mainmise presque totale sur l'État par l'établissement d'un régime autocratique.

Deux grandes crises se partagent presque à égalité les deux décennies étudiées. La crise grecque, soit l'insurrection de Morée et la propagation de ce mouvement au reste des territoires ottomans à forte population grecque orthodoxe, se transforma rapidement en une guerre d'indépendance qui ne prendrait fin qu'avec l'établissement

d'un État grec en 1830. Ce dénouement fut particulièrement dur à accepter par l'empire, non seulement parce qu'il y perdait des territoires qu'il contrôlait depuis le XV^e siècle, mais aussi parce qu'il y découvrit à quel point l'ingérence des puissances européennes représentait désormais un danger concret pour son intégrité territoriale, voire même sa survie dans un environnement politique qui lui était de plus en plus hostile. En effet, après de premiers revers, l'empire s'était ressaisi et était sur le point de reprendre le dessus lorsque l'intervention des flottes européennes à Navarin retourna la situation ; la Russie porta le coup de grâce en avançant jusqu'à Andrinople, obligeant ainsi le gouvernement ottoman à reconnaître l'indépendance de la Grèce. La seconde crise, celle de l'Égypte, domina la deuxième décennie de la période. Mehmed Ali Pacha, gouverneur d'Égypte depuis le début du règne de Mahmud II, s'était avéré un vassal utile pendant la révolte grecque qu'il avait initialement aidé à contrôler grâce à son armée équipée et entraînée à l'occidentale. Cependant, déçu par une défaite qui l'avait privé de récompenses escomptées, il se retourna contre son maître avec une efficacité et une rapidité déconcertantes. En moins de deux années, l'armée égyptienne s'empara de la Syrie et d'une bonne partie de l'Anatolie méridionale et, avançant vers la capitale, finit par menacer la souveraineté et l'existence mêmes de son suzerain. Mis au pied de mur, Mahmud dut accepter la protection intéressée de la Russie afin de maintenir *in statu quo* qui établissait l'autorité de fait de Mehmed Ali Pacha sur l'Égypte, le Hedjaz et la Syrie.

C'est sur cette toile de fond que s'étaient greffées les cinq leçons de la saison qui tentaient de cerner les modalités des réformes entreprises par le sultan afin de remédier à la situation désastreuse à laquelle il était confronté et de jeter les bases d'une autocratie destinée à consolider sa position en tant que maître absolu d'un empire renouvelé. Les deux premières – « Violentes réformes » et « La plus grande des guerres saintes » – se penchaient sur le moment fondateur de cette transformation, l'« heureux événement » de la destruction des janissaires, étudié dans le détail en combinant nombre de sources ottomanes et occidentales contemporaines, dévoilant la violence extrême de cette révolution « par le haut » qui entendait rebâtir l'État sur des bases nouvelles. C'est ainsi que prit forme une relation tendue, voire parfois un conflit latent, entre un souverain d'un type nouveau, présent, visible, engagé, violent et diverses sections de la population fortement affectées par ces changements aussi soudains que radicaux (« Autocratie et résistances »). En effet cette refonte politique et sociale – « Réformer et reformer l'État et la société » – changeait de fond en comble le système, notamment dans ses apparences, transformées par la visibilité accrue du sultan, l'imposition de nouveaux uniformes, un symbolisme nouveau emprunté à l'Occident et des pratiques radicalement nouvelles, allant jusqu'à des fêtes bien arrosées où se mêlaient dignitaires ottomans et diplomates européens. La question restait de savoir si ces changements annonçaient vraiment la naissance d'un État moderne – « Les bases d'un État moderne ? » – suggérée par l'apparition de nouveaux médias et de nouvelles institutions – passeports, conseils, journaux, étudiants envoyés en Europe... – ou s'il s'agissait là de transformations « cosmétiques » dont la fragilité ne pouvait guère remettre en cause l'arbitraire du régime instauré par Mahmud II.

Cours 2 – Le décret des *Tanzimat* : explication de texte

Le 24 janvier 2020

La mort du sultan Mahmud II, survenue le 1^{er} juillet 1839, marque un tournant décisif dans l'histoire de la modernisation ottomane. La situation politique et

stratégique de l'empire avait atteint un creux dramatique : quelques jours avant la mort du souverain, l'armée ottomane avait été défaite à Nizib par les Égyptiens ; deux jours après son décès, le grand amiral avait fait défection, emmenant toute la flotte en Égypte. Son jeune fils et successeur, Abdülmecid, âgé d'à peine 16 ans, se retrouvait à la tête d'un empire en déliquescence menacé d'une invasion égyptienne que seul pouvait empêcher un protectorat de fait de la Russie.

Pourtant, quatre mois plus tard, un événement majeur viendrait redresser cette situation et faire renaître l'espoir de voir l'empire sortir de l'impasse. Le 3 novembre 1839 était proclamé le décret des *Tanzimat*, dont le nom, signifiant « réorganisations », évoquait l'intention de reprendre en main certains des aspects fondamentaux de l'État et de ses fondements juridiques. Invoquant la responsabilité d'un siècle et demi d'incurie et de non-respect de la Charia dans le déclin et l'échec de l'empire, l'édit préconisait une nouvelle législation prévoyant une répartition proportionnelle de l'assiette fiscale et de la conscription militaire, l'abolition de l'affermage, l'application de l'*Habeas corpus*, l'interdiction des exécutions sommaires et la protection de la vie, des biens et de l'honneur de tous les sujets, tant musulmans que non musulmans. Certains ont vu dans ce document une charte impériale, une ébauche de constitution ; d'autres n'y ont vu qu'une forte rhétorique visant à assurer la position et les intérêts de la classe dirigeante, et la protéger contre les velléités autocratiques du souverain ; d'autres enfin y ont vu un document qui s'inscrivait dans la continuité d'une réforme fortement teintée de la notion de « renouveau » dans la plus pure tradition *naqshbandi-mudjaddidi*. Le prince de Joinville, fils de Louis-Philippe, présent lors de la cérémonie, ne voyait dans cet édit qu'un « misérable bout de chiffon » qui ne pouvait guère sauver la « nation turque » de la décadence.

Ces opinions diverses justifient que l'on se penche sur cet édit afin de l'étudier de près, tout d'abord en le décortiquant textuellement et lexicalement, ce à l'aide de la « pierre de Rosette » que constitue la traduction officielle qui en fut immédiatement faite en français afin d'être distribuée aux diplomates ayant assisté à sa proclamation. Cette analyse permet de distinguer les formules purement rhétoriques de celles qui introduisent véritablement des idées et des notions nouvelles, parfois difficilement exprimées en turc. Cette lecture au plus près permet aussi de confirmer ou d'infirmer des parentés et des similitudes suggérées par certains auteurs entre ce texte et des édits précédents, mais aussi des sources éventuelles d'inspiration dans la littérature politique occidentale, des *Ruines* de Volney à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Cours 3 – Le décret des *Tanzimat* : mode d'emploi

Le 31 janvier 2020

Deuxième volet de l'étude consacrée à ce document et prenant la suite d'une analyse textuelle, cette leçon a pour objectif une analyse contextuelle du texte et des principales sources susceptibles d'en expliquer la genèse. En effet, l'analyse précédente ayant démontré que le texte de l'édit se distinguait par certains points essentiels de textes administratifs et juridiques antérieurs, et que les connexions suggérées avec des textes occidentaux n'allaient guère au-delà d'un vœu pieux, le défi reste de trouver comment l'idée de cette transformation avait germé dans l'esprit des bureaucrates et hommes d'État ottomans dans les mois qui avaient précédé la proclamation de l'édit le 3 novembre 1839. Pour ce faire, nous ne disposons que de très peu de documents ottomans : le seul qui puisse être mis en rapport direct est un

procès-verbal du conseil de la Sublime Porte dont on ne connaît même pas la date, mais dont la teneur comporte des recoupements évidents avec le texte de l'édit. La documentation occidentale, en revanche, est plus abondante, même si elle se limite à une correspondance et des rapports diplomatiques qui pèchent par un manque d'accès direct aux fonctionnements et pourparlers éventuels des sphères gouvernementales.

Le défi sous-jacent de cet exercice est d'examiner les deux principaux courants historiographiques qui ont tenté jusqu'ici de répondre à la question de la « paternité » de l'édit. D'une part, l'explication « traditionnelle », moderniste et occidentaliste, qui voit dans l'édit une tentative d'épouser et d'appliquer des principes empruntés à l'Occident et qui en attribue le projet et la promotion à Mustafa Reşid Pacha, le plus occidentalisé des membres de la classe dirigeante, très proche de la politique britannique ; de l'autre, la thèse « islamiste », avancée dans les années 1990 par Butros Abu-Manneh, qui veut que l'édit, loin de s'inspirer de textes et de pratiques occidentales, fût au contraire le fruit d'un consensus de l'élite fondé sur la mouvance *mudjaddidi* (rénovatrice) et *khalidi* de la puissante confrérie de la Naqshbandiyya. Cette dernière thèse, dont l'attrait évident est d'expliquer cette réforme par des « dynamiques internes » plutôt que d'y rechercher une influence occidentale et de rejeter l'agentivité ou le rôle (*agency*) d'un acteur principal, voire unique, a fini par l'emporter sur son alternative et à s'imposer comme la plus plausible et la plus acceptable.

Or, à la suite de l'analyse proposée, il semble que la thèse d'Abu-Manneh repose essentiellement sur des observations circonstanciées qu'aucun indice concret ne permet d'étayer. Au contraire, l'engagement de Mustafa Reşid Pacha est documenté par de nombreux témoignages et, surtout, par des recoupements surprenants entre le texte de l'édit et celui d'un mémoire qu'il soumit en août au ministre britannique des Affaires étrangères, Palmerston. Il en ressort que – aussi décevant que cela puisse paraître – le célèbre édit fut en grande partie concocté par Reşid Pacha et ensuite soumis à l'approbation du sultan, du gouvernement et du conseil, même si un grand nombre de ces personnages ne partageaient nullement les idées de son promoteur. Il en ressort – schéma à l'appui – un réseau complexe de facteurs dont certains peuvent en partie être rattachés à une rhétorique islamique et à une tradition politique ottomane, mais dont les principaux restent intimement liés à des choix politiques fortement influencés par l'Europe : inspiration (limitée) de principes politiques et juridiques occidentaux ; politique britannique au Levant ; sentiment d'urgence devant la nécessité de résoudre la crise égyptienne ; et, bien sûr, rôle prépondérant joué par Reşid Pacha en tant qu'initiateur et médiateur du projet.

Il paraît utile de noter que cette leçon et la précédente sont à l'origine de la rédaction d'un article très fourni sur « L'édit des *Tanzimat* (1839) : une relecture », devant paraître dans le prochain numéro de la revue *Turcica*.

Cours 4 – Modernité, progrès, civilisation

Le 7 février 2020

Indépendamment de la discussion sur les origines et l'inspiration de l'édit des *Tanzimat*, il est clair que cet événement constitue un tournant décisif dans la manière dont l'Empire ottoman envisageait son avenir et ses relations avec une Europe de plus en plus puissante. La question égyptienne fut réglée dans le courant de l'année suivante, lorsque la pression exercée par l'Angleterre, secondée par l'Autriche et la Prusse, obligea Mehmed Ali Pacha à accepter la possession héréditaire de l'Égypte

moyennant la cession des territoires qu'il avait conquis jusque-là. La France et la Russie durent s'aligner sur cette politique et l'équilibre européen fut rétabli, en même temps que la sauvegarde de l'empire et son intégrité territoriale. Libéré de cette entrave, l'Empire ottoman put s'engager dans la voie des réformes et transformations qui devaient faire suite aux principes énoncés dans l'édit de 1839.

La liste est longue des innovations qui furent introduites dans l'espoir de mettre l'empire à la page : code pénal d'inspiration occidentale, réforme monétaire, création du premier journal officieux de langue turque, recensement de la population, réforme de l'instruction, régularisation de la conscription, code de commerce, pour n'en citer que les principaux. Les résultats, cependant, sont maigres et, pour le moins, inégaux. Le journal en langue turque ne peut concurrencer la presse en français ; la réforme monétaire est annulée par l'usage abusif du papier-monnaie ; l'enseignement moderne a énormément de mal à s'étendre et reste limité à quelques établissements modèles ; l'affermage, banni en 1839, revient au galop devant la difficulté d'organiser une fiscalité par régie ; la conscription ne parvient pas à s'imposer correctement. D'une manière générale, il paraît difficile, sinon impossible, d'appliquer les bonnes paroles et les principes de l'édit, surtout dans certaines provinces, où éclatent souvent des rébellions provoquées par la résistance au changement.

Dans la capitale et dans des domaines plus « symboliques », l'occidentalisation va son train, creusant un fossé de plus en plus profond entre les élites et la grande majorité de la population. La notion de « civilisation », exclusivement perçue comme occidentale, s'impose à travers une sorte de cahier des charges de la modernité. Le théâtre, l'opéra, la musique, les arts, la mode se mettent à l'heure de Paris sans se soucier de la manière dont (sur)vit le gros de la population, enfermée dans un univers *alla turca*, grandement méprisé par les élites *alla franca*.

L'histoire de l'archéologie et de la muséologie – un des thèmes parallèles de ce cours – nous fournit un exemple parfait des faiblesses inhérentes de cette occidentalisation bancale. Après un demi-siècle d'exploitation abusive d'un patrimoine ignoré ou jugé sans valeur par la classe gouvernante, le gouvernement se décide en 1846 à établir un musée « comme dans les pays civilisés », selon l'expression souvent rencontrée dans les documents contemporains. Il en résulte un feu de paille qui dure à peine deux années, pendant lesquelles l'État entassera pêle-mêle des objets antiques non identifiés dans l'église Sainte-Irène, qui continuera par ailleurs d'être utilisée comme arsenal. La collection végètera ainsi pendant des décennies avant de vraiment mériter l'appellation de musée. Le musée n'est qu'un exemple parmi tant d'autres qui trahissent la faiblesse, la superficialité et le caractère éphémère et volatile de la plupart des transformations entreprises.

Cours 5 – Empire, nations, égalité

Le 14 février 2020

L'édit des *Tanzimat* avait fait sensation non seulement parce qu'il modifiait de manière radicale la tradition politique de l'empire, mais surtout parce qu'il promettait l'application de ces dispositions à tous les sujets du sultan, « de quelque religion ou secte qu'ils puissent être ». Aux yeux de l'Europe, qui considérait depuis longtemps que les populations non musulmanes – lire chrétiennes – de l'empire vivaient sous le joug et l'oppression de l'islam, cette provision avait fait entrevoir l'espoir de voir les *rayas* (tributaires) atteindre un jour un statut d'égalité avec les musulmans. L'idée d'égalité, elle-même de récente invention en Europe, était fort étrangère à la culture

politique ottomane qui reposait au contraire sur des inégalités gérées par une notion de justice (*adalet*), qu'il faut comprendre dans le sens d'équité. En effet, selon le « cercle de justice » (*daire-i adliye*) que les Ottomans prenaient pour principe de base de leur politique depuis le XVI^e siècle, c'était précisément l'équité/justice dispensée par les dirigeants qui justifiait leur autorité sur le « troupeau » (*reaya*).

Si l'édit des *Tanzimat* amenait une modification de principe des relations entre l'État et ses sujets, la question de l'égalité des non-musulmans avec les musulmans restait encore en suspens, notamment aux yeux des représentants des « grandes puissances » qui restaient sceptiques au sujet de l'application des mesures proposées dans cet édit. Néanmoins, il était clair que la porte de réformes plus radicales avait été entrouverte ; beaucoup tentèrent de profiter de cette situation pour promouvoir des projets de réforme et de régénération plus ou moins raisonnables. C'est dans ce contexte que nous nous sommes penchés sur un cas très particulier, resté inconnu à ce jour, celui du docteur Barrachin. Chirurgien-dentiste et ancien officier de l'armée napoléonienne, ce fascinant personnage avait, après maintes aventures en Iran et un court service dans l'armée d'occupation française en Algérie, atterri en 1838 à Constantinople, où il avait réussi à se faire recruter par le célèbre Mustafa Reşid Pacha en tant que conseiller.

On découvre ainsi que Barrachin, fort d'une longue liste de projets de réforme qu'il avait soumis au pacha, avait réussi à se faire nommer membre d'un « Conseil d'utilité publique » dont il avait, semble-t-il, proposé la création, s'intégrant ainsi dans la mouvance réformiste devant déboucher sur le célèbre édit des *Tanzimat*. Si on le croit, Barrachin et son conseil auraient même été à l'origine des grandes lignes de l'édit ; porté par le soutien de Reşid Pacha, il fut nommé conseiller à l'ambassade ottomane à Paris, avec pour mission la conquête de l'opinion publique française, alors très favorable au pacha d'Égypte. Pourtant, cette idylle tourna rapidement au vinaigre et Barrachin, déçu dans ses ambitions, se retourna contre Reşid Pacha et contre la Sublime Porte, s'autoproclamant « apôtre de l'émancipation orientale » et se lançant ainsi dans une campagne haute en couleurs pour la libération des populations non musulmanes et, à long terme, le démembrement de l'empire le long de lignes de partage ethnico-confessionnelles. Au-delà d'un récit et d'une personnalité hauts en couleur, le cas de Barrachin est fascinant d'un point de vue historiographique, puisqu'il permet de bâtir un récit alternatif des *Tanzimat* en déplaçant le point focal des « grands » acteurs – notamment Mustafa Reşid Pacha – vers les marges, représentées par un antihéros presque entièrement méconnu, tout en débouchant sur la question de l'égalité des sujets, l'objectif principal du futur édit des réformes de 1856.

Cours 6 – D'un firman l'autre : 1839-1856

Le 20 février 2020

Le dernier cours de l'année portait sur une évaluation générale de la première moitié de la période dite « des *Tanzimat* », depuis la promulgation de l'édit du même nom jusqu'à celle, en 1856, de l'édit dit « des réformes ». Le premier volet de cette évaluation portait sur l'organisation – ou plutôt la réorganisation – de la machine bureaucratique mise en place avec la promulgation de l'édit de 1839. Cette analyse reposait sur deux approches distinctes, la première, fondée sur la notion de réseaux, et la seconde, sur une étude de la succession aux principaux postes du pouvoir, à savoir le grand vizirat, les affaires étrangères, l'armée et le *cheikhulislam*. Il ressort de la

première étude l'existence de trois grandes « constellations » politiques interconnectées par des relations formelles ou informelles qui déterminaient l'équilibre au sein de la classe dirigeante. Les membres de la dynastie – le sultan, sa mère et ses sœurs – fournissaient prestige et légitimité à des bureaucrates par leur soutien ou, dans le cas des princesses, par les liens du mariage. Un deuxième groupe, formé presque exclusivement de militaires, constituait la « vieille garde » qui représentait les tendances conservatrices mais assuraient aussi la transition de l'ancien régime de Mahmud II à celui des *Tanzimat* par des liens informels avec les représentants de la nouvelle élite bureaucratique. Ces derniers, les seuls à être en contact avec la diplomatie européenne, formaient un troisième groupe qui, vers 1845, prendrait en main les rênes du système, ainsi que le montre la partie chronologique de ce volet de l'analyse. C'est ainsi que la Sublime Porte et les affaires étrangères seront désormais dominées par les « modernes » Reşid, Âli et Fuad pachas, tandis que les « anciens », considérablement marginalisés, étaient relégués à l'armée et au corps religieux.

Le second volet de l'analyse portait sur la dimension économique et financière de cette vingtaine d'années, en particulier sur la question des emprunts contractés à partir de 1854 et dont les avantages escomptés furent bien rapidement annulés par des dépenses excessives et, surtout, tout à fait stériles d'un point de vue économique. Le financement de la guerre de Crimée et des fastes de la couronne l'emportèrent à moyen terme sur les investissements utiles et sur les mesures nécessaires à l'assainissement des finances impériales, amorçant ainsi un cercle vicieux d'endettement qui finirait par amener l'empire au bord de la faillite une vingtaine d'années plus tard.

La crise était prévisible mais encore lointaine, ce qui permit aux hommes d'État des *Tanzimat* de poursuivre leur programme de réforme et d'occidentalisation « par le haut » avec toute la force que leur accordait la structure oligarchique qu'ils avaient mise en place. Certes, la plupart des innovations introduites restaient éphémères et superficielles, généralement limitées à une façade ou un vernis de modernité qui ne parvenait pas à s'enraciner dans la société. Toutefois, c'est la guerre de Crimée qui, souvent indirectement, eut un impact des plus retentissants et des plus profonds sur la politique et la société ottomanes. L'alliance avec la Grande-Bretagne et la France – Victoria et Napoléon III – inversa bien des clichés orientalistes en élevant l'Empire ottoman au statut – ou du moins à l'image – d'une puissance luttant pour la défense d'une Europe dont il avait été si longtemps exclu. Du passage de milliers de troupes alliées à Istanbul aux accolades entre galonnés, des échanges de décorations aux bals et réceptions au palais impérial et dans les ambassades, tout contribuait à la fois au développement d'un mode de vie *alla franca* dans la capitale et au maintien de l'illusion de l'admission de l'empire au sein des nations « civilisées » d'Europe. Le traité de Paris de 1856 consacra cette accession, mais au prix de la promulgation de l'édit dit « des réformes » (*Islahat Fermanı*), imposé à la Sublime Porte afin de légitimer l'ingérence des grandes puissances dans ses affaires internes et d'accorder aux communautés non musulmanes l'égalité revendiquée depuis l'édit des *Tanzimat*.

COLLOQUE – AMATEURS ET ENTREPRENEURS D'ARCHÉOLOGIE ET DE CULTURE DANS LE MONDE OTTOMAN ET POST-OTTOMAN (REPORTÉ)

S'inscrivant dans la suite des deux colloques précédents sur « la découverte de la Phénicie au XIX^e siècle » (2018) et sur « les acteurs et interlocuteurs locaux de la fièvre antiquaire dans l'Empire ottoman (1780-1830) » (2019), ce colloque abordera

la question des « amateurs et entrepreneurs » dans le domaine de l'archéologie et de la culture pendant la seconde moitié du XIX^e siècle et les premières décennies du XX^e.

Évidemment, le terme d'amateur se prête à diverses interprétations. De plus, il est clair que bien des grands noms de l'archéologie et de la muséologie pendant le « long » XIX^e siècle étaient, de fait, des amateurs, ne serait-ce que parce qu'ils n'avaient pas reçu de véritable formation dans une discipline qui, souvent, n'existait même pas encore. Diplomates antiquaires, voyageurs éclairés, aventuriers érudits, ingénieurs passionnés et artistes curieux se succédèrent tout au long de la période, aussi bien sur le terrain que dans les musées et autres institutions savantes, pour former ce que nous percevons rétrospectivement comme une époque prestigieuse de l'archéologie.

C'est donc dans un autre registre que nous rechercherons les critères définissant les amateurs qui nous intéressent aujourd'hui. Certes, ils partageront avec leurs aînés l'absence d'une formation scientifique, compensée par des connaissances acquises « sur le tas », mais la véritable distinction est à rechercher dans leurs rapports avec les institutions et les réseaux dont l'archéologie dépend de plus en plus à partir du milieu du siècle. Les grands musées européens, les instituts et « écoles » archéologiques, le Musée impérial ottoman et les réseaux politiques, diplomatiques et administratifs implantés dans les provinces forment autant de bases – voire même de bastions – de la gestion de l'action archéologique dans la région. Les « amateurs » de cette période sont ceux qui, restés à l'écart de ces réseaux, entreprennent par leurs propres moyens des travaux de nature archéologique ou se lancent dans une quête intellectuelle qui s'en nourrit.

Nombreux et variés sont les individus qui correspondent à ce profil. Beaucoup sont d'un statut modeste et sont voués à rester dans l'ombre : instituteurs de village, épigraphistes du dimanche, petits notables aux ambitions littéraires... Ce n'est toutefois pas cette marginalité ou cette modestie qui les définit, d'autant plus que certains parviendront parfaitement à sortir de l'ombre. En effet, il faut aussi penser à des intellectuels qui se prennent de passion pour l'étude de l'histoire et de l'archéologie, des bourgeois qui s'investissent dans la création et le développement de sociétés savantes, des militaires ou des administrateurs qui font de l'archéologie leur passe-temps, des collectionneurs qui rêvent de musées et, bien sûr, des individus dont la curiosité se double d'ambitions prédatrices ou simplement vénales. C'est bien pourquoi nous doublons le terme d'*amateur* de celui d'*entrepreneur*, qui décrit parfois bien mieux la nature de l'engagement et des objectifs de ces personnages.

Si ces personnages ne font pas partie de l'*establishment* archéologique, cela ne veut pas pour autant dire qu'ils ne gravitent pas autour, qu'ils n'en briguent pas les faveurs et la reconnaissance ou qu'ils ne finissent pas par y accéder d'une manière ou d'une autre. D'ailleurs, si nous avons quelque information les concernant, c'est souvent du fait de cette proximité. Cela dit, l'objectif du colloque n'est pas d'examiner le succès éventuel de ces individus, mais d'étudier les circonstances de leur immersion dans un domaine qui restait une chasse gardée des acteurs et institutions bien établis. En effet, ce colloque ne portant pas sur l'archéologie elle-même mais sur l'histoire de l'archéologie, bien plus que l'objet et les résultats de leurs fouilles ou de leurs recherches, l'accent sera mis sur les personnages eux-mêmes et sur les conditions qui entourèrent leur engagement : sentiments nationalistes, affinités politiques, attaches communautaires, convictions religieuses, réseaux de solidarité, ambitions sociales, références culturelles, motivations économiques... Il s'agit donc, en bref, de tenter une histoire sociale de l'archéologie

dans un contexte enrichi par la diversité des identités qui caractérise cette partie du globe au tournant du XX^e siècle.

Malheureusement, la pandémie m'a obligé à annuler et à reporter ce colloque à une date ultérieure en fonction de la normalisation de la situation sanitaire mondiale.

COURS À L'EXTÉRIEUR

Ayant conservé mon poste à l'université de Boğaziçi, j'y ai assuré pendant toute l'année académique mes enseignements conventionnels, même si ceux-ci ont dû être délivrés par écran interposé en raison de la pandémie et du confinement général.

RECHERCHE

Faut-il le rappeler ? L'année 2020 a été marquée par la pandémie, « officiellement » reconnue dans les jours qui suivirent mon dernier cours du 20 février 2020. Il en résulta un confinement dont l'impact se fit immédiatement ressentir sur bien des aspects de la recherche, à commencer par la tenue de réunions et d'événements scientifiques et la finalisation de certains projets d'édition et de publication interrompus à l'échelle mondiale. C'est ce qui explique en grande partie le nombre relativement réduit de publications ayant vu le jour au cours de l'année, la plupart ayant été reportées à l'après-pandémie. En revanche, épargné par la maladie et ayant de tout temps eu l'habitude de travailler à mon domicile, j'ai pu mettre à profit la quantité de documentation que j'avais déjà à portée de main ainsi que la quantité incroyable de sources et de documents accessibles en ligne afin de poursuivre – parfois même avec plus de confort et de tranquillité qu'en période « normale » – la plupart de mes projets de recherche.

Parmi ces projets, le premier consistait en la poursuite du travail d'édition des écrits, mémoires et journal intime du prince Selahaddin Efendi, dont le premier tome était paru à la fin de l'année 2019. Il s'agissait cette fois de traiter la seconde partie du septième cahier de ses mémoires manuscrits. La première moitié, sujet du premier tome, portait sur les rapports et la correspondance secrète entre le sultan Murad V, père du prince, et son fidèle partisan, le franc-maçon Cléanthe Scalieri. La seconde moitié prenait la forme d'un registre intime, une sorte de *scrapbook* dans lequel le jeune prince avait consigné des souvenirs personnels et de famille, soit sous la forme d'originaux collés, soit de documents transcrits, le tout commenté et contextualisé avec un enthousiasme et une application dignes d'un historien en herbe. À l'image du premier tome, il s'agissait de fournir une transcription intégrale et annotée du texte, un fac-similé du document entier, un glossaire des termes les moins usités en turc moderne, un index détaillé du contenu de l'ouvrage et, bien sûr, un très long commentaire historique de ma plume étudiant le document sous tous ses aspects pertinents : cadre historique, mentalités, éducation, genre et esclavage, pour ne citer que les principaux. Je pus ainsi remettre à l'éditeur la version finale de l'ouvrage pour publication l'année suivante.

Les conditions de confinement me décidèrent à entreprendre un deuxième projet de publication qui avait mûri durant les quatre ou cinq dernières années : une monographie sur la perception de l'Alhambra au XIX^e siècle par des visiteurs « orientaux », en fait pour la plupart, mais pas uniquement, des musulmans de l'Empire ottoman, d'Égypte et du Maghreb. Le projet découlait de la connaissance

que j'avais déjà de l'existence de certains cas individuels et que la découverte que je fis du registre des visiteurs de l'Alhambra, tenu régulièrement depuis 1829, me permit de développer de manière systématique et exhaustive. Je me suis ainsi constitué une liste d'environ 200 visiteurs correspondant à cette catégorie, ce qui me permit d'envisager d'élargir une première tentative de synthèse portant sur les « Ottomans à l'Alhambra », datant de 2016, de manière à englober un contexte à la fois plus large et plus varié, allant du Maroc à Istanbul, en passant par l'Égypte, le Liban et la Syrie. Ayant convaincu la maison d'édition Les Belles Lettres de l'intérêt d'une telle publication, je me suis attelé à la tâche afin d'en tirer un manuscrit pour une publication vers le printemps de 2021. J'ose espérer que ce travail portant sur tant de « regards croisés » – Espagnols, Européens, Américains, Maghrébins, Arabes du Machrek, Arabes chrétiens, Ottomans non musulmans et « Turcs » – permettra de donner une vision à la fois détaillée et englobante d'un va-et-vient aussi riche que complexe entre orientalisme, colonialisme, maurophilie, maurophobie, médiévalisme, nationalisme, *Nahda*, pour ne citer que les principaux courants ayant marqué les impressions, réactions et échanges provoqués par ce monument iconique de la civilisation arabo-musulmane en Andalousie.

Le confinement fut aussi l'occasion de poursuivre des projets déjà en cours et de longue haleine et d'en entamer de nouveaux dont la réalisation pourrait demander deux ou trois années de recherche et de travail. Parmi les anciens projets, je me contenterai de citer celui de l'archéologie et de la muséologie dans l'Empire ottoman que j'ai déjà assez évoqué et décrit dans mes rapports des années précédentes pour m'abstenir d'en rappeler ici les détails. En revanche, deux projets à moyen terme sont nés de mon cours de cette année. Tous deux portent sur la période des *Tanzimat*, sujet central de l'année, avec toutefois une approche très différente dans chaque cas. Le premier, s'inspirant directement des deuxième et troisième leçons, proposera une relecture critique de l'édit des *Tanzimat* à partir de la documentation évoquée pendant le cours, développée et enrichie par des recherches supplémentaires qui me permettent désormais de proposer une évaluation critique de la littérature existante sur le sujet, notamment l'article de Butrus Abu-Manneh qui prétendait voir dans ce document les traces d'une influence islamique locale, plutôt que de celle conventionnellement admise des grandes puissances par la médiation de Mustafa Reşid Pacha. Mes recherches dans les archives ottomanes, françaises et britanniques me permettent d'affirmer, pour frustrante que cette conclusion puisse paraître, que la thèse d'Abu-Manneh n'allait pas au-delà d'un vœu pieux et que la prépondérance de l'influence occidentale peut être proposée sans ambiguïté à l'aide d'une documentation dont une grande partie était soit ignorée, soit insuffisamment exploitée. Cet article fort détaillé et long a été accepté pour publication dans le numéro de l'année 2021 de *Turcica*. J'ai même eu le temps d'agréer cette contribution – dans le même numéro de la revue – d'une étude critique, elle aussi tirée de mon cours, d'une fête fortement « arrosée » du sultan Mahmud II en 1833 dont je me suis efforcé de donner un récit « à la Rashōmon » en utilisant trois versions du même événement selon trois sources différentes.

Le deuxième projet de taille qui prend la suite de mes interrogations lors du cours de cette année concerne la rédaction d'une histoire « parallèle » des *Tanzimat*, centrée sur le personnage fantasque et méconnu de l'aventurier français Barrachin. Sans revenir sur les particularités et la carrière surprenantes de cet individu, déjà évoquées dans le résumé de ma cinquième leçon, j'espère tirer de ce récit tous les avantages que l'on peut espérer d'un antihéros, marginal par son action, mais central

par sa proximité initiale des réseaux du pouvoir et par sa détermination presque maniaque à lancer – pratiquement seul et depuis la France – une croisade pour l’émancipation des populations non musulmanes de l’Empire ottoman contre lequel il s’était soudain retourné. C’est, à mon avis, une occasion rare de combiner une vision critique des dynamiques de l’occidentalisation des *Tanzimat* avec, en prime, la possibilité d’en tirer aussi un récit significatif du point de vue de l’histoire de France entre les Trois Glorieuses et le Second Empire. La quantité, le détail et l’originalité de la documentation disponible me fait prévoir que ce récit, dont j’avais espéré tirer un article important, prendra probablement les proportions d’une monographie.

PUBLICATIONS

ELDEM E., « Parler d’empire : le turc ottoman comme langue de discrimination et de ségrégation », in J.-N. ROBERT (dir.), *Hiéroglossie I. Moyen Âge latin, monde arabo-persan, Tibet, Inde*, Paris, Collège de France, 2019, p. 153-167.

ELDEM E., « A new look at an ancient city. Thessaloniki in Ottoman archaeology, 1832-1912 », in D. KERIDIS et J.B. KIESLING (dir.), *Thessaloniki: A City in Transition, 1912-2012*, Abingdon/New York, Routledge, 2020, p. 105-125.

ELDEM E., « L’État ottoman face au défi de l’égalité : la faillite d’un empire pluriel », in B. HEYBERGER (dir.), *Les Chrétiens de tradition syriaque à l’époque ottomane*, Paris, Geuthner, 2020, p. 35-43.

ELDEM E., « The Imperial [Ottoman] Museum: Pioneering institution or civilizational decoy? », in M. ALI et L. BADRE (dir.), *From Collection to Museum: Proceedings of the International Colloquium on the Occasion of the 150th Anniversary of the AUB Museum*, Beyrouth, Museum of the American University of Beirut, 2020, p. 55-73.

ELDEM E., « Alexandre, héros mythique et universel », in C. COURTET *et al.* (dir.), *Traversées des mondes*, Paris, CNRS Éditions, 2020, p. 85-93.